

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny

1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 20 mai 2010

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Jean-Pierre Dauwalder

Secrétaire : M. Jean-Tristan Michel

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-Rectrice
M. Jean-Paul Depraz, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur

Doyens : Mme Anne Biemann Sanchez, Lettres
M. Pierre-Yves Brandt, FTSR
M. Alain Clémence, FSSP
M. Jean Ruegg, FGSE

Excusé : M. Laurent Moreillon, FDSC
M. Daniel Hoyon), HEC
M. Patrick Francioli, FBM

Présents :

Antonakis John, Beroud Samuel, Binggeli Steve, Bonetti Josiane, Bortolotti Murielle, Corbellari Alain, Dauwalder Jean-Pierre, Erb Maritza, Favre Anne-Christine, Herr Winship, Heidmann Ute, Joseph Jean-Marc, Knoeri Jean-Frédéric, Leresche Jean-Philippe, Ljubibratic Sarah, Michel Jean-Tristan, Mikhail Cyril, Panese Francesco, Patthey Gregory, Péclard Antoine, Schild Laurent, Simond Marc, Usunier Jean-Claude, Vennemann Torsten, Weber Henking Irène (25)

Excusés :

Bourg Dominique, Gilliard Nicolas, Gisel Pierre, Hahn Michael, Schneeberger Yannick, Vejdovsky Bois, (6)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs-trices
 - Adoption du procès-verbal du 29 avril 2010 (annexe)
 - Adoption de l'ordre du jour

2. Communications
 - de la Direction
 - du Président
 - des Commissions

3. Budget 2011 (annexe)

4. Commission législative : Bilan intermédiaire de la nouvelle LUL :
 - discussion du rapport final (annexe)
 - vote

5. Désignation du Recteur
 - présentation
 - questions au candidat
 - élection

6. Divers

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16h22, le quorum est atteint (23 présents).

Le Prof. Dauwalder salue les représentants de l'ACIDUL et de la CUSO qui nous font l'honneur de leur présence.

1. Formalités

- Désignation des scrutateurs

Le Président propose comme scrutateurs de ce jour, MM. Corbellari et Béroud. Ils sont acceptés par le Conseil à l'unanimité.

- Adoption du procès-verbal du 29 avril 2010

Sous réserve de cette modification, le PV du 25 février 2010 est adopté à l'unanimité.

Le Prof. Usunier souligne que la GBUV est tantôt masculin tantôt féminin dans le PV, il faudrait harmoniser en prenant en compte le fait que la GBUV est féminin (Gestion des Biens Universitaires Vaudois).

M. Beroud a pris la parole au nom de la FAE et non M. Schneeberger.

Ces corrections seront faites.

Le Président saisit l'occasion pour remercier M. Michel et Mme Rey pour leur travail sur ce PV.

- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion à l'unanimité.

2. Communications

- de la Direction

Le *Dies Academicus* 2010 aura lieu le 4 juin à l'Amphimax. Il y aura 5 doctorats *honoris causa* qui seront décernés.

Les 4, 5 et 6 juin auront lieu les Mystères de l'Unil.

- du Président

Le Bureau de votre Conseil va cesser ses fonctions à la fin de cette année académique. Il proposera au futur Bureau du Conseil une rencontre afin de transmettre les affaires en cours à ses successeurs.

Au point 5 de l'ordre du jour est prévue la désignation du Recteur. Comme il se traite à huis-clos, le public sera cordialement prié de sortir. Le Président insiste également sur le fait que le quorum est nécessaire pour cette élection, il encourage donc les membres du Conseil à rester.

- des Commissions

Le président de la CFG, M. le Prof. Schild, n'a pas de communication à faire.

La présidente de la CL, Mme la Prof. Favre, n'a pas de communication à faire.

Le président de la Commission RGE, M. Michel signale que la Commission s'est réunie déjà deux fois. Elle a commencé la liste des thèmes qui figureront dans le futur RGE, les choses avancent lentement mais sûrement. M. Michel souligne l'excellente ambiance de travail qui augure d'un bon résultat.

Le Prof. Dauwalder signale ici le vœu tant du Recteur que du Bureau de voir ce RGE adopté durant la prochaine année académique. M. Michel transmettra à la Commission.

3. Budget 2011 (annexe)

La CFG s'est réunie en présence du Recteur, de Mme S. Dreyfus et de M. P. Wyss du Service financier, pour étudier le Budget 2011. La parole est donnée à M. le Prof. Vennemann qui présente le rapport de la CFG concernant le Budget 2011 (v. annexe).

Le Président passe ensuite la parole au Recteur qui se réjouit de ce Budget, ainsi que de son importance. Il espère que le recours au FRI prévu dans le Budget ne sera pas nécessaire. Cela dépendra naturellement de ce que tant le Canton que la Confédération nous verseront.

Deuxièmement, le Recteur souligne que l'essentiel des augmentations est en faveur des Facultés. Le Centre (Unibat), du fait de l'organisation des sites d'Epalinges et de Vidy, a besoin de nouveaux locaux, etc., raison pour laquelle son Budget est en augmentation également. Certaines facultés ont engagé davantage de professeurs, raison pour laquelle il a été prévu des réserves pour annualiser ces postes. Les montants nécessaires pour maintenir ces postes seront donc automatiquement délivrés aux Facultés en 2012.

Troisième point, un montant a également été prévu pour la réalisation du Plan stratégique, notamment une augmentation de l'encadrement.

La discussion est ouverte.

Le Prof. Herr félicite la Direction pour cet excellent budget.

Le Prof. Dauwalder pose une question concernant les adaptations salariales. Le Recteur répond que c'est le Conseil d'Etat qui fixe les adaptations salariales, non la Direction, généralement en novembre, décembre. S'il y a une adaptation, l'Uni reçoit un complément de budget à ce moment-là.

Le Prof. Dauwalder rapporte que la presse a signalé que les Recteurs ont demandé beaucoup d'argent à la Confédération. Le Recteur Arlettaz informe le Conseil que le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de budget, lequel prévoit une coupe de 2.5% sur l'entier du budget de la Confédération pour 2011. Il y aura également une coupe dans le budget des EPF ainsi que sur certains programmes qui auront des répercussions sur la subvention fédérale aux universités. Les décisions ne sont pas encore prises, elles sont prévues pour juin. La CRUS essaye de faire en sorte que les coupes soient au bon endroit et surtout essaye de les minimiser. Il semble acquis que la subvention de base aux universités ne sera pas touchée. La CRUS lutte également pour préserver le budget dévolu au FNS.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président met donc le projet de Budget 2011 au vote.

Le rapport de la CFG ainsi que sa proposition d'accepter le projet de budget est accepté à l'unanimité. La Direction et le Service financier sont remerciés pour leur travail, ainsi que la CFG.

4. Commission législative : Bilan intermédiaire de la nouvelle LUL :

Le Prof. Dauwalder rappelle brièvement l'historique de ce document puis demande au Recteur de confirmer ce qu'il a dit lors de l'entretien qu'ils ont eu à ce sujet, à savoir que la Direction ne peut pas répondre séance tenante au postulat qui a été adopté. Des études plus approfondies doivent être menées et la Direction est prête à les faire, au moins en partie, afin d'informer le Conseil.

Le Prof. Dauwalder donne ensuite la parole à Mme la Prof. Favre, présidente de la CL.

Celle-ci présente son rapport au Conseil. Au fond, le Conseil doit en premier approuver ce rapport, ou considérer que la CL doit revoir sa copie. Ensuite, il s'agira de voter sur la conclusion que la CL a rédigée, savoir l'adoption de postulats sur certaines questions.

- discussion du rapport final (annexe)

Mme la Prof. Favre présente succinctement les différentes questions que retient le rapport.

ch. 1 : Sur l'engagement des maîtres assistants, dont la durée est passée de 6 à 4 ans, la CL est partagée et suggère de demander une étude à la Direction.

ch. 2 : Concernant les MER, leur statut (MER I et II) rend leur utilisation peu claire. La question se pose de leur rattachement au Corps professoral plutôt qu'au corps intermédiaire.

ch. 3 : Concernant l'attribution de l'honorariat, le Prof. Herr aimerait que soit décrites plus en détails les conditions d'attribution, soulignant que les 12 ans (projet à 10 ans devant le Grand Conseil) prévus par la LUL sont très, trop, longs, notamment pour des Professeurs recrutés en fin de carrière et au sommet de leur gloire, qui ne restent pas suffisamment longtemps en poste pour pouvoir prétendre à l'honorariat.

ch. 4 : Il est souhaité que le statut des assistants engagés sur des fonds tiers soit harmonisé avec celui des assistants Unil. Mme Ljubibratic souligne l'importance de la représentation de ces assistants, outre le fait de se prononcer sur leur statut juridique.

ch. 6 : le PAT est soumis à la LPers-VD, mais les PAT chercheurs sont mal caractérisés et/ou mal connus. De plus, il y a le problème de leur représentation. Est-ce satisfaisant que ces chercheurs soient représentés avec le PAT ? Il serait bon de demander à la Direction davantage de transparence au sujet de ces statuts. Mme Favre mentionne le travail d'ACIDUL qui a recensé toutes ces fonctions.

ch. 7 : Il s'agit de nouveau des doctorants engagés sur fonds tiers, leur statut est réglé par une directive et il est demandé davantage de transparence sur leur statut.

ch. 8 : La CL a examiné la question des Chargés de cours et de leur représentativité, aujourd'hui inexistante. La CL était assez partagée mais globalement, elle estime qu'ils viennent juste donner un cours et ne font pas vraiment partie de l'institution. Il est demandé, là également, à la Direction de procéder à une étude.

ch. 9 : Les droits institutionnels du Conseil.

ch. 10 : Concerne le fonctionnement des institutions universitaires telles que voulues dans la LUL. Dans quelle mesure elles sont perfectibles ? Une étude comparative avec les autres universités serait intéressante. Mais il semble à la CL que ce n'est pas prioritaire.

ch. 11 : Il est ici abordé la question de la perte d'identification à l'institution et de la perte de pouvoir du corps Profésoral. Pour la CL, une telle question est éminemment politique et n'est pas prioritaire.

ch. 12 : La CL a débattu de la représentativité du PAT. La question est politique et a fait l'objet de grands débats au Grand Conseil. On peut déplorer le fait qu'il n'y ait pas un représentant PAT par faculté.

ch. 13 : La CL s'est penchée sur une possible limitation dans le temps des mandats du Rectorat et a estimé qu'une telle limitation n'était pas nécessaire.

ch. 14 : La CL a examiné la présence de l'égalité des chances dans la LUL. La CL a estimé que la question est trop vague et doit être précisée avant que l'on puisse la creuser. La Loi prévoit déjà un certain nombre d'objectifs en la matière et la CL estime que cela suffit en l'état.

ch. 15 : La CL a abordé la question des directives. Compte tenu du fait que les directives actuelles sont, d'une manière générale, en faveur des employés, il n'est pas fondamental de les transformer en règlement. D'un point de vue juridique, ce serait toutefois souhaitable, tant pour des motifs de stabilité que de visibilité.

ch. 17 : La question étant beaucoup trop vaste, la CL n'y a pas répondu et ne souhaite pas demander à la Direction d'y répondre.

- vote

Le Président résume la présentation et la discussion qui viennent d'avoir lieu.

Six questions ont trouvé leur réponse dans le rapport, et donc peuvent être enterrées. Il s'agit des questions 3, 5, 9, 12, 13 et 17.

Les questions 10, 11 et 15 sont trop vagues pour pouvoir être traitées de manière satisfaisante.

Sept questions demeurent et devraient être soumises à la Direction par voie de postulat. Ce sont les questions 1, 2, 4, 6, 7, 8 et 14.

La discussion a révélé une demande de précision sur la question 4, et de faire passer la question 3 dans le postulat.

Le Recteur souligne que la Direction n'est pas le législateur, elle peut tenter d'expliquer certaines choses mais d'autres ne sont pas de son ressort.

De plus, il faudrait regarder l'historique, certaines questions débattues ce soir ont fait l'objet de débats lors de l'adoption de la LUL.

En outre, le Recteur proteste vivement contre l'accusation de manque de transparence. Les directives sont toutes publiques. Le système est certes complexe mais accessible.

Sur les 6, 7, 8 et 16 sont assez semblables. La Direction y répondra.

Le Conseil doit en outre être conscient que la Direction a beaucoup de travail, répondre à ces questions impliquera de prendre du retard sur d'autres points. Mais elle est prête à faire ce travail.

Un débat s'ensuit sur la légitimité de la démarche du Conseil et ses enjeux.

Mme Ljubibratic reformule sa proposition : il s'agirait de rajouter, pour les points 4 et 7, de traiter la question de la pertinence du rattachement de certaines fonctions aux différents corps (v. *supra*). Elle est adoptée par 22 pour et une abstention.

La proposition du Prof. Herr est adoptée par 13 voix pour, 2 contres et 7 abstentions.

Le postulat de la CL est approuvé par 20 voix pour et 3 abstentions.

5. Désignation du Recteur

- présentation

Le Prof. Dauwalder rappelle les normes applicables à la désignation du Recteur puis il demande au Recteur de présenter sa candidature au Conseil.

Le Recteur présente un bilan de son mandat au Conseil, notamment au regard du Plan stratégique que le Conseil a adopté au début de son mandat. En l'état, 85% du Plan est accompli et d'ici la fin du mandat, on devrait atteindre le 95%, environ. Il parle brièvement des développements menés par la direction en terme de formation et de recherche.

Il présente ensuite sa vision du futur pour l'Unil ainsi que les défis que le futur devra relever.

- questions au candidat

Les Prof. Herr puis Leresche posent une questions au Recteur qui y répond volontiers.

- élection

Le Recteur et son équipe sortent de la salle, ainsi que les Doyens.

Un rapide débat s'ensuit.

Le candidat unique, M. le Prof. Arlettaz, est élu à l'unanimité, par le Conseil.

Le Doyen Clémence (FSSP) insiste

L'équipe rectorale rentre dans la salle. Les résultats sont annoncés au Recteur qui est chaleureusement applaudi. Au nom du Conseil, le Prof. Dauwalder lui offre un quartz, M. Arlettaz étant un minéralogiste amateur.

6. Divers

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et lève la séance à 19h00.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Jean-Tristan Michel

Lausanne, le 20 mai 2010

Annexe 1.COMMISSION DES FINANCES
ET DE GESTION**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION DU CONSEIL DE L'UNIL
SUR LE PROJET DE BUDGET ORDINAIRE 2011 DE L'UNIVERSITE**

La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 12 mai 2010 en présence de M. le Recteur D. Arlettaz ainsi que de Mme S. Dreyfus et M. P. Wyss du Service financier, pour l'examen de la proposition du budget ordinaire 2011 de la Direction.

Le budget présenté par la Direction est le résultat de négociations budgétaires entre la Direction et les Facultés ainsi que les autres unités.

Le budget proposé correspond à la demande de subvention cantonale que l'Université va déposer à l'Etat de Vaud.

La commission des finances et gestion a également constaté que, malgré un contexte économique du Canton et de la Confédération fragile, le budget ordinaire 2011 est **en augmentation de 15.5 mio** par rapport à celui de 2010. Cette évolution tient compte principalement d'une augmentation de charges en personnel, des budgets octroyés dans le cadre du Plan stratégique, de nouvelles demandes de la part des facultés lors des négociations budgétaires. Pour répondre à cette augmentation des charges, la demande de subvention cantonale que la Direction compte déposer auprès de l'Etat est en hausse (7.6 mios), et une augmentation des subventions de la Confédération (LAU), du FNS (overheads) sont anticipées. Pour ce dernier point, il est important de rappeler que les instructions budgétaires 2011 de l'Etat de Vaud n'ont pas encore été émises. Les chiffres présentés concernant l'Etat de Vaud sont donc provisoires et sujets à variations.

Les grandes lignes du budget 2011 se présentent de la manière suivante :

- Les négociations budgétaires entre les facultés et la Direction se sont déroulées durant la période mars-avril de 2010 et la Direction a pu très largement répondre aux demandes des facultés.
- Les budgets des facultés augmentent d'environ 5 à 12% relatifs aux charges personnels, biens et services, et subventions.
- Ce budget prévoit un recours au fonds de réserve et d'innovation de 1'380'665 de plus qu'en 2010 (pour arriver à un recours total de 5'214'055).
- Le budget des charges est augmenté de 20.5 mios, mais l'augmentation est compensée par une diminution du secteur SVS (-4.6 mios) et de la rubrique "Direction - Réserve" (-6.5 mio(s)), liées au transferts dans les facultés du budgets liés aux enseignements EPFL, le projet SVS - CIBM, et des transferts divers des charges personnels au Centre (CADMOS), à des facultés et la subvention CHUV). Les charges donc arrivent à une somme globale de 15.5 mios soit une augmentation de + 4% par rapport avec 2010.
- Il est à noter que dans ces charges, le budget des salaires ne prévoit pas d'indexation en l'état actuel. Mais, par rapport à 2010, une hausse de 12.2 mios (+5.7%) est néanmoins prise en compte, ceci surtout, en vue de l'augmentation des postes prévue dès l'été 2011.

- La compensation des augmentations statutaires des salaires n'est pas prise en compte spécifiquement dans le budget 2011. Selon la Direction, ces augmentations statutaires sont comprises dans les enveloppes budgétaires aux Facultés qui voient leur budget augmenter. L'augmentation du budget des facultés pour 2011 peut effectivement couvrir les augmentations statutaires.
- Le budget relatif à la subvention de la Confédération, aux produits de l'accord intercantonal, et des overheads du FNRS est en augmentation de 5.7 mios. L'augmentation de la subvention cantonale demandée par l'Université est de 6.7 mio(s) ; au cas où la subvention cantonale octroyée par l'Etat ne devait pas couvrir la totalité de cette augmentation, un recours au FRI sera fait à hauteur de 5.2 mios.
- Pour le projet Cadmos, le Centre accorde durant 4 ans une subvention de 2 mios par année sur une durée de 4 ans.
- Les produits du 'Centre' relatifs aux prestations, subsides, écolages, remboursements, dont font partie les taxes étudiants estimées à 8 mios, sont approximativement constants par rapport à 2010. Ces chiffres tiennent compte d'un nombre constant prévisible d'étudiants, mais il est difficile de prévoir l'augmentation du nombre d'étudiants par année, ceci dépend des offres des autres Hautes Ecoles.

Conclusion et proposition

En conclusion, le projet de budget ordinaire présenté pour 2011, en augmentation de 4% par rapport au budget 2010, est soutenu essentiellement par une augmentation des subsides de la Confédération, de l'accord intercantonal universitaire, des overheads FNS, d'une subvention cantonale en hausse ; le recours possible au fonds de réserve et d'innovation est une assurance pour la réalisation de ce budget en hausse.

Après examen du rapport de la Direction sur le projet de budget 2011, ayant obtenu toutes les informations nécessaires de la part de la Direction, la Commission des Finances et de Gestion recommande au Conseil d'accepter le projet de budget ordinaire 2011. Elle demande en outre à la Direction de tenir informé le Conseil de l'Université de toute nouvelle modification importante apportée à ce budget, au cas où les instructions budgétaires 2011 de l'Etat de Vaud le demanderaient.

Au nom de la Commission des Finances et de Gestion de l'UNIL,

Dorigny, le 17 mai 2010

Laurent Schild,

président

porteur

Torsten Vennemann,

rap-

Annexe 2.

Communiqué de presse - jeudi 20 mai 2010

Dominique Arlettaz choisi par l'UNIL pour poursuivre sa mission de Recteur

L'actuel Recteur de l'UNIL Dominique Arlettaz a été élu aujourd'hui à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Université, pour être proposé à la nomination par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Sur la base du rapport de sa Commission de proposition de nomination du Recteur, le Conseil de l'UNIL a choisi jeudi 20 mai 2010 son candidat Recteur en la personne de M. Dominique Arlettaz, qui a été élu à l'unanimité.

Le Conseil d'Etat devra ensuite se prononcer sur ce choix, la procédure reprenant à zéro en cas de décision contraire. Le Recteur désigné par le Conseil d'Etat présentera alors son équipe de Direction au Conseil de l'UNIL.

Pour rappel, selon la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la Direction et le Conseil de l'Université sont les organes centraux de l'Université. Le mandat du Recteur et des membres de la Direction est de cinq ans, renouvelable.

Après un examen rigoureux des dossiers reçus, la commission a proposé au Conseil d'entendre uniquement M. Arlettaz.

Nommé une première fois en 2006, le Recteur Dominique Arlettaz préside depuis lors aux destinées de l'UNIL.

En cas de confirmation, son second mandat s'étendra de la période allant du 1er septembre 2011 au 31 juillet 2016.

Ces prochaines années verront le paysage universitaire se préciser dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles.

La Direction choisie devra poursuivre le développement de l'UNIL au plan national et international, finaliser le projet de rapprochement du CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine, et mener à terme l'extension du campus avec l'inauguration prévue en 2012 du bâtiment Geopolis, dont le chantier a débuté fin 2009 sur l'emplacement de l'ancienne usine Leu à Dorigny.

Porteur de tous ces projets, l'actuel Recteur Dominique Arlettaz a été considéré par le Conseil de l'UNIL comme le meilleur candidat pour poursuivre les efforts entrepris depuis l'introduction de la LUL qui donne à la Direction de l'UNIL une autonomie sur la gestion de son enveloppe budgétaire, l'organisation et l'évaluation de ses facultés et unités, les collaborations interuniversitaires, la nomination des professeurs et la gestion de son personnel, notamment, dans le cadre d'une politique générale et à long terme que la Direction définit et met en œuvre pour l'Université.

Plus d'informations sur le site unil.ch
(l'organisation, les autorités, Direction)
et auprès de M. Jean-Pierre Dauwalder,
président du Conseil de l'UNIL